

COMMUNE DE HAUTEFORT

Arrêté portant admission provisoire en soins psychiatriques avec certificat médical

Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,

VU la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 ;
VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 ;
VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 ;
VU l'article L 2212-2 (al. 6) du code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la santé publique, notamment son article L 3213-2 ;
VU le certificat médical établi le par M ... GUILLARD
docteur en médecine à (Nom de la commune d'implantation) HAUTEFORT
le 7 NOVEMBRE 2024
à 10h22
attestant que le comportement de Mme LAFON Yolande, née BRANDY
révèle des troubles mentaux manifestes présentant un danger imminent pour la sûreté des personnes
nécessitant des soins en milieu spécialisé ;

CONSIDERANT (*décrire les éléments de fait qui justifient la mesure au regard du certificat médical*)
(Voir Certificat Médical)
.....
.....

ARRETE :

ARTICLE 1 – Mme LAFON Yolande, née BRANDY,
né(e) à Saint-Cernin de Reillac le 18/12/1961,
demeurant 771 Avenue de l'Europe, Saint-Agnan, 24390 HAUTEFORT
sera conduit immédiatement au Centre Hospitalier de P.F.X. (Périgueux)
pour y être reçu provisoirement en observation et y recevoir les soins que nécessite son état.

ARTICLE 2 – M. le Maire requiert le Directeur du Centre Hospitalier de P.F.X. pour le transport
de M. Lafon au Centre Hospitalier de P.F.X. (Périgueux)

ARTICLE 3 – Copie du présent arrêté et original du certificat médical seront immédiatement transmis à :
- Préfet du Département
- Responsable des forces de l'ordre,
- Service de gestion des hospitalisations sans consentement, à l'Agence A.R.S.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Hautefort, le 07 novembre 2024
Le Maire, Jean-Louis PUJOLS
